**Tableau de classification des comportements problématiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Écarts de conduite mineurs** | **Écarts de conduite majeurs** |
| **Catégorie 1** | **Catégorie 2** | **Catégorie 3** | **Catégorie 4** |
| Comportements qui nuisent personnellement à l’élève  | Comportements qui nuisent aux apprentissages, activités de quelques élèves | Comportements qui nuisent à l’ordre en général de l’activité | Comportements qui sont dangereux, illégaux ou qui blessent\**Hors contexte de mesures contraignantes* |
| Si ces comportements perdurent malgré les diverses interventions, ils peuvent amener la référence à un autre intervenant dans l’école. Référer sur-le-champ si la durée et la fréquence des interventions ont un impact sur l’ordre général de l’activité.(L’événement doit être compilé)Si le comportement nuit à la réussite de l’élève au plan scolaire ou social, référer l’élève aux services complémentaires. (Informations à mettre au dossier de l’élève).  | Si ces comportements perdurent malgré les diverses interventions, ils peuvent amener la référence à un autre intervenant dans l’école. Référer sur-le-champ si la durée et la fréquence des interventions ont un impact sur l’ordre général de l’activité.(L’événement doit être compilé) | * Lance des objets de façon non dirigée
* Défoulement verbal : (précisez)
* Défoulement non verbal :(précisez)
* Quitte le local sans permission (fuite)

Si ces comportements perdurent malgré les diverses interventions, ils peuvent amener la référence sur-le-champ à la direction. (L’événement doit être compilé) | * \* Fait toute action dirigée vers quelqu’un de type voie de fait : mord, pousse, donne des coups de pied ou de poing, grafigne, crache, bagarre, etc.
	+ \* Lance des objets de manière dirigée sur quelqu’un (précisez)
	+ Brise ou abime volontairement la propriété d’autrui (méfait) (précisez)
	+ Vole
	+ \* Taxage (vol avec menace ou violence)
	+ \* Intimidation (4 critères)
	+ Fume sur le terrain de l’école
	+ Est en possession de drogues ou d’alcool
	+ Vente de drogues
	+ Est en possession d’armes
	+ Menace verbale ou non verbale de blesser ou d’endommager
	+ \* Menace de mort
	+ Est en état de consommation
	+ Automutilation
	+ Fugue

\*Ces comportements doivent être compilés dans le cadre de la LIP (Loi 56) |
| Les interventions peuvent être :IndirectesDirectes | Les interventions peuvent être :IndirectesDirectes | Les interventions peuvent être : | Les interventions peuvent être : |
| Les conséquences logiques et formative possibles: | Les conséquences logiques et formative possibles: | Les conséquences logiques et formative possibles: | Les conséquences logiques et formative possibles: |

*Intervention : vise à amener l’élève à faire immédiatement le bon choix de comportement pour être à nouveau disponible aux apprentissages. Le tout se réalise en utilisant différentes techniques d’intervention en lien avec le comportement.*

*Conséquence formative : n’est pas synonyme de punition. Vise la diminution ou l’élimination d’un comportement inapproprié chez l’élève, mais également à lui enseigner le comportement désiré. Occasion supplémentaire pour que l’élève développe et acquière le comportement à long terme. [[1]](#endnote-1)Vise également la réparation de la relation ou des objets brisés.*

Rappel : ne pas oublier d’informer les parents pour les comportements répétitifs de catégories 1 et 2. De plus, lorsqu’un élève est sorti de classe (catégorie 3) et que des mesures d’aide sont mises en place, le parent doit avoir l’information. S’assurer également que les parents soient impliqués pour les situations de catégorie 4.

1. Bissonnette, S. & Gauthier, C & Castonguay, M. L’enseignement explicite des comportements. (2017) Montréal : Chenelière éducation. [↑](#endnote-ref-1)